

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Commune de BREUILPONT

Le Maire de la Commune de Breuilpont,

Vu le Code général des collectivités territoriales (article L.2212-2) ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, articles L. 211-1 et suivants ;

Vu l'article R 211-22 à R 211-26 du Code de la sécurité intérieure ;

Vu la demande de Monsieur DUVAL Gérard en date du 12 février 2020, président de l'Association Les Belles Mécaniques de Breuilpont sollicitant l'autorisation de rassemblement de véhicules anciens ;

Considérant que les conditions en matière de responsabilités, d'hygiène et de sécurité sont réunies pour assurer le bon déroulement et la sécurité des usagers, exposants, visiteurs et organisateurs du rassemblement.

ARRÊTE

Article 1 - Autorisation

Monsieur DUVAL Gérard, président de l'Association Les Belles Mécanique de Breuilpont est autorisé à organiser un rassemblement de véhicules anciens sur le territoire de la commune de Breuilpont, sur le terrain attenant au stade Achille Gouery.

Article 2 - Application

L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- Les rassemblements se dérouleront le troisième dimanche de chaque mois de mars à novembre ;
- ce rassemblement aura lieu de 9 heures à 14 heures ;
- toutes dispositions seront prises pour sauvegarder la sécurité publique ;
- remise en état du terrain et de ses abords à l'issue du rassemblement.

Monsieur DUVAL Gérard, président de l'Association Les Belles Mécanique de Breuilpont, organisateur du rassemblement, les services communaux, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté est délivré à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit réel à son titulaire : il peut être retiré ou suspendu à tout moment, notamment pour faciliter l'exécution de travaux ou pour des raisons de gestion de voirie.

Cet arrêté est délivré pour l'année 2020 et renouvelable à la demande du bénéficiaire.

Fait à Breuilpont, le 14 février 2020.

Le Maire,

Michel ALBARO.

